

Éditorial

Sommaire

LE 20 MARS, ENSEMBLE !

ACTIFS ET PENSIONNE-E-S DES FINANCES , DANS L'ACTION POUR LEURS REVENDICATIONS !

Les personnels de la DGFiP et de la Douane, dans l'action depuis plusieurs semaines, sont appelés, dans l'unité la plus large, à une nouvelle action nationale le 20 mars prochain qui se traduira par un rassemblement national et des rassemblements régionaux ou départementaux. Dans les autres secteurs du Ministère, les perspectives de convergences sur le 20 mars à la CCRF, à la Banque de France se précisent. A l'INSEE, des assemblées générales seront organisées ce jour-là.

La CGT « retraité-e-s » a lancé en ce début d'année une grande campagne pour la défense du pouvoir d'achat des retraités. Dans le prolongement de l'initiative « carte de vœux » au président de la République, toutes les composantes de l'Union confédérale des retraité-e-s CGT se mobilisent pour faire, que de la manifestation du 3 juin, une immense clameur porte jusqu'aux fenêtres de l'Élysée, de Matignon, de Bercy la révolte des retraité-e-s.

Nos fiches de pension viennent de tomber ! Elles reprennent une nouvelle fois un montant en diminution !

Plus qu'hier, aujourd'hui, les retraité-e-s des Finances ont toutes les raisons de s'inscrire dans cette mobilisation enclenchée au niveau du ministère et des établissements publics : aucune de leurs revendications spécifiques n'a été satisfaite. Pire, les budgets sociaux alloués aux retraité-e-s se réduisent au fil des budgets et les menaces pesant sur l'avenir de la protection sociale complémentaire "retraité-e-s" sont toujours dans les tiroirs du ministre.

C'est pourquoi l'Union fédérale des retraité-e-s de la CGT Finances les appelle à se joindre à leurs camarades actifs aux rassemblements organisés, dans l'unité, tant à Bercy que dans les territoires, le jeudi 20 mars 2014.

• 1

édito

• 2

DROITS DES FEMMES

• 3

Droits sociaux :
retraités oui,
assistés NON !

• 4

Pouvoir d'achat :
une attaque d'envergure

JEUDI 20 MARS 2014, L'UFR CGT DES FINANCES APPELLE TOUS
LES RETRAITES A PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS POUR LA DEFENSE
DE LEUR POUVOIR D'ACHAT ET DE LEURS DROITS SOCIAUX !



02

DROITS DES FEMMES : NE JAMAIS BAISSER LA GARDE !



La défense des droits des Femmes se résume telle à la journée internationale des droits des femmes chaque 8 mars ? Non, mille fois non. La reconnaissance des droits de la femme est une lutte quotidienne.

Retraitées aujourd'hui, et pour nombre d'entre nous, participantes actives à la lutte pour l'égalité des droits femmes/hommes, pour le droit à disposer de notre corps, à l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse, nous pouvions penser que ces droits, conquis de haute lutte, étaient une fois pour toutes acquis, pour nous et les générations suivantes. Mais c'était sans compter, que lorsqu'il s'agit de liberté, de droits des femmes, rien n'est jamais acquis !

Si, dans la période, l'Espagne fait figure de proue sur la remise en cause des libertés de la femme avec son projet de loi supprimant l'accès à l'avortement libre, que personne ne s'y trompe : ce qui se passe en Espagne peut très bien nous arriver en France comme dans toute l'Europe. Les droits des femmes sont dans la ligne de mire de tous ces conservateurs qui nient les conquêtes du Mouvement de Libération des Femmes. Tout y passe : le mariage pour toutes et tous, les ABCD de l'Égalité, la procréation médicalement assistée (PMA), la famille que l'on voudrait détruire... Ces gens sont contre l'égalité femmes/hommes. Ils veulent renvoyer les femmes à la maison, les enfermer, comme les hommes, dans des stéréotypes et des identités prédéfinies.

EGALITE : vous avez dit «égalité» ?

L'égalité, aujourd'hui proclamée dans la loi, n'est toujours pas effective dans la vie.

Seulement 39% des femmes valident une carrière complète au moment de leur retraite, contre 85 % des hommes. Résultat : les pensions des femmes demeurent en moyenne de 38% inférieures à celles des hommes.

En 2010, la retraite moyenne des hommes était de 1 552 € mensuels et seulement de 899 € pour les femmes (36% des femmes retraitées perçoivent 700 € mensuels et 64 % d'entre elles touchent moins de 900 €).

Parmi les retraités pauvres, 8 sur 10 sont des femmes

Dans la vie de tous les jours, la situation peine à s'améliorer : 80 % des tâches ménagères sont assumées par les femmes et pire, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint.

Pour la CGT, l'égalité au travail et hors travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre : les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent, au contraire, l'émancipation de toutes et tous.

Autant de raisons pour les retraitées des Finances de participer massivement aux manifestations le 20 mars 2014...

...pour faire de l'égalité une réalité !





LE 20 MARS, AUX FINANCES, CE QUE NOUS EXIGEONS DES MINISTRES ET DE LEUR TUTELLE

03

Des retraités vivant en-dessous du seuil de pauvreté (972 € nets de prélèvements fiscaux, pour une personne seule), il y en a et même beaucoup.

Ils sont nombreux, les retraités en situation de surendettement : les assistantes sociales en rencontrent de plus en plus.

Des retraités écrasés par leur charge de logement ; des retraités qui souhaitent partir en voyages, accéder aux loisirs ; des retraités qui renoncent à des soins, qui connaissent les conséquences de leurs conditions de travail en activité (suite de l'exposition à des gaz ou substances toxiques pour les douaniers, conséquences des « burn-out » et autres dépressions dans lesquelles le facteur professionnel a été déterminant, TSM...), il y en a de plus en plus.

Des retraités du MINEFI se trouvent dans chacune de ces situations.

Ces situations réelles justifient l'accès plein et entier des retraités aux prestations du MINEFI et des Comités d'entreprise et autres organismes sociaux du secteur semi-public (Banque de France, Caisse des dépôts). Cet accès est possible, mais le minimum est fait afin qu'il se concrétise.

La Fédération des finances CGT, avec l'Union Fédérale des Retraités, a fait de ce sujet l'un de ses axes majeurs d'intervention auprès du Ministre et au sein des instances des Services sociaux. Pour le secteur semi-public, la même demande a été exprimée au sein de chaque organisme prestataire.

Cet engagement s'est traduit, pour ce qui concerne les collègues du MINEFI, par l'inscription à l'ordre du jour de

groupes de travail et de réunions du Conseil national de l'action sociale (CNAS) des prestations en direction des retraités. Immédiatement, il a été fait le constat que dans la généralité des cas, un service plus que minimum était proposé aux retraités (parfois une

galette, une note d'information, un voyage...). Certaines situations ont montré une réelle ouverture en direction des retraités et confirment ainsi un besoin et des capacités d'y répondre. Le constat général a légitimé que soit décidée une amélioration de l'information des retraités sur les prestations et initiatives qui leur sont ouvertes. Les interventions de la Fédération des finances CGT, et elle seule, ont permis de conforter l'accès aux prêts pour les retraités ainsi que leur maintien dans les logements du ministère. Cette action, au long cours, continue.

Les revendications des retraités en matière de droits sociaux portées par la CGT/Finances

Santé : les demandes concernent principalement la perte d'autonomie, le maintien à domicile qui doit être revalorisé y compris par rapport au dispositif antérieur d'aide ménagère à domicile (ses moyens ont été réduits 60%). L'instauration d'un véritable suivi post professionnel constitue une revendication forte des retraité-e-s.

Logement : le parc des logements sociaux doit être élargi pour permettre le maintien dans leur logement des retraité-e-s après leur départ en retraite mais aussi l'ouverture d'autres logements à des retraités.

Aides financières et juridiques : un soutien financier et une assistance juridique aux retraités surendettés.

Restauration : l'accès, avec subvention, des retraités aux restaurants administratifs est revendiqué. L'attribution de tickets restaurants dans les secteurs dépourvus de restauration collective.

Culture-loisirs : adaptation de l'offre de sorties culturelles et séjours aux moyens financiers trop limités de bon nombres de retraités.

Sports : une aide, en attendant la gratuité, est revendiquée.

Droit à l'information : information régulière des prestations offertes par les services sociaux.

Représentation des retraités au sein des instances représentatives des personnels.

Protection sociale complémentaire : pérennisation du référencement de la MGEFI pour que les retraité-e-s du Ministère continuent à bénéficier d'une protection sociale complémentaire assise sur la solidarité intergénérationnelle qu'ils ont contribué à construire.

Mais, à l'évidence, l'administration n'entend pas que la voix des retraités puisse être entendue directement dans les instances décisionnelles en matière sociale. La CGT a demandé, encore une fois seule, que des retraités puissent siéger dans les organismes de consultation et de

décision au sein de la représentation syndicale. Ni au sein du CNAS et des Conseils départementaux (CDAS), ni au sein des CE et organismes sociaux du secteur semi-public, cette représentation n'est, en effet, prévue.

Cette demande est parfaitement légitime dès lors que les retraités font partie des bénéficiaires des prestations. Comme la participation des actifs, celle des retraités permettrait de faire connaître leurs besoins, leur avis sur les prestations fournies. Leur voix mérite également d'être entendue afin d'orienter, en faveur des actifs eux-mêmes, certaines prestations. Par exemple,

les retraités sont particulièrement bien placés pour parler des pathologies professionnelles connues avant ou révélées après leur cessation d'activité. Leurs demandes, en matière de logement et de loisirs, convergeraient avec celle des agents actifs les plus modestes.

Manifestement, l'administration a fait volte-face sur ce sujet. Lors de la réunion du CNAS du 5 décembre 2011, la présidente (Mme FEJOZ) avait déclaré « S'il y a un problème de texte et que l'on souhaite le modifier, un arrêté reste un arrêté; ce que prévoit un arrêté un autre peut le modifier.... Il suffit de savoir si on veut le modifier ». Pourtant le nouvel arrêté fixant les attributions des organismes consultatifs de l'action sociale écarte la possibilité d'une présence des retraités au sein de la parité syndicale.

Ainsi, alors que la représentation des retraités, et parfois le vote des retraités aux élections professionnelles, est prévue dans certaines administrations, au MINEFI, les retraités devraient se contenter d'être des assistés.

Le 20 mars, c'est pour l'amélioration des droits sociaux des actifs et des retraités et pour la représentation de tous les usagers de l'action sociale que nous participerons aux manifestations.

04

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS : UNE ATTAQUE D'ENVERGURE

Depuis de nombreuses années, notre UFR Finances et l'UCR CGT alertent sur l'attaque sans précédent que subit le pouvoir d'achat de retraités. En 20 ans, les revalorisations insuffisantes des pensions ont conduit à une perte de pouvoir d'achat d'environ 20 %. Depuis 2009, les mesures décidées par le gouvernement Sarkozy (suppression de la demi-part, report de la revalorisation au 1^{er} avril, gel du barème de l'impôt sur le revenu) ont aggravé la situation. Malheureusement, le gouvernement Hollande n'a remis en cause aucune de ces mesures et les a même aggravées (mise en place de la CASA à 0,3 %, report au 1^{er} octobre de la revalorisation des pensions, fin de la non-imposition à l'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille, augmentation de la TVA, revalorisation insuffisante du barème de l'IR).

Toutes ces décisions ont conduit à ce que de nombreux retraité-e-s sont devenus ou vont devenir imposables à l'impôt sur le revenu (aux environs de 2 millions). Cette nouvelle situation entraîne des pertes d'exonération ou

d'abattement en matière de fiscalité locale, une augmentation des cotisations de type CSG et une réduction des prestations sociales.

Face à cette situation, l'UCR CGT a décidé d'initier l'envoi d'une carte de vœux au président de la République (carte jointe à VNF n° 8) afin de dénoncer toutes ces mesures régressives et demander une autre politique conforme aux engagements de changement que le Président avait annoncés. Plus de 110 000 cartes ont été remises dans la semaine du 17 au 21 février à l'Élysée et dans les préfectures, sans compter celles renvoyées directement à l'Élysée par la Poste.

Faire du 3 juin, à Paris, une très grande journée de mobilisation et de revendications pour les retraités

L'UCR a également décidé l'organisation d'une manifestation nationale des retraités le 3 juin avec l'objectif que 60 000 retraités défilent dans les rues de Paris. L'UCR souhaite que le maximum d'orga-

nisations de retraités (syndicats et associations) s'inscrive dans cette initiative.

Il est important que, dès maintenant, chacun d'entre-vous examine, avec son USR départementale, les modalités prévues pour l'organisation de cette montée sur Paris (bus ou train pour les camarades de province) afin de s'y inscrire ainsi que les moyens de financement de ce déplacement.

Les retraités des Finances CGT doivent prendre toute leur place dans cette initiative. Ce jour-là, il s'agira de rappeler nos revendications en terme de pouvoir d'achat (retour à la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier, revalorisation immédiate de 300 € mensuels...), pour une véritable réforme de la fiscalité afin qu'elle soit plus juste pour la majorité de la population et pour une prise en charge de la perte d'autonomie par l'assurance maladie dans le cadre de la Sécurité sociale.

Entrer en résistance et surtout AGIR POUR NE PLUS SUBIR !

Le progrès social pour toutes et tous est possible et finançable.

Cela exige une autre répartition des richesses qu'il nous faut

GAGNER ET IMPOSER !



Notre camarade et ami **Gérard GODEAU**, membre de la direction de l'UFR CGT Finances, nous a quitté le 4 février dernier. Nous adressons nos condoléances les plus attristées à tous les siens.

Un hommage sera rendu à Gégé, mercredi 23 avril 2014, au siège de la CGT, à Montreuil ainsi que dans les colonnes du prochain numéro de *Vie Nouvelle Finances*.

POUR RECEVOIR DES INFOS EN DIRECT,
complétez le questionnaire ci-dessous :

NOM : Prénom :

Adresse courriel :

ENVOYEZ CES RENSEIGNEMENTS A :

►► ufr.finances@cgt.fr

MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0317 S 08364

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT

263 rue de Paris Case 540 - 93514 Montreuil Cedex

TÉL : 01.55.82.76.76 COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

